

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 23/05/2024
Et
Publication ou notification du :
23/05/2024

L'an 2024, le 17 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mmes : ORLAND Martine à M. DELIGNY Frédéric, QUERCY Christine à Mme MARTIN Muriel,
M. BLEUSE Georges à Mme CORNUAULT Yolande

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques

2024-24 – Choix d'une solution pour l'alimentation en eau potable de la commune

Suite au contrôle vidéo effectué par l'entreprise Marteau en avril 2023, il a été constaté un état de vieillissement de l'ouvrage (env. 60ans) avancé notamment dans la partie supérieure de l'ouvrage constituant la chambre de pompage, avec en plus d'une corrosion généralisée responsable de la destruction progressive du tubage sans sa partie supérieure, la présence possible d'une déchirure et/ou perforation observée entre -43 et -46 mètres de profondeur.

Par délibération n°2023-31 du 29/09/2023, le conseil municipal a choisi le Cabinet Merlin pour une mission d'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune pour qu'il étudie les 3 possibilités :

- Réhabiliter l'ouvrage,
- Trouver une nouvelle ressource,
- Réaliser une interconnexion avec un service voisin.

Monsieur le Maire présente succinctement le rapport de l'étude du Cabinet Merlin reçu par les élus et propose de retenir la solution de la création d'une nouvelle ressource avec par la suite la réhabilitation du forage actuel.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **DE CHOISIR** la solution de la création d'une nouvelle ressource et par la suite la réhabilitation du forage actuel,
- **DE VALIDER** les choix techniques de l'étude de sécurisation du Cabinet Merlin,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mener toutes les actions nécessaires pour leur réalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 17/05/2024



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

